



Commissariat aux comptes

Arnaud BERNARD – Adrien MOLEND – Damien VALLEE

ABRI

33/39 avenue Robert Schumann 93190

LIVRY GARGAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Mesdames, Messieurs les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ABRI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ABRI à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de méthodes comptables et de présentation » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note relative aux faits significatifs de l'exercice fait état de fusion absorption de l'association La Main Tendue. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués, nous avons été conduits à vérifier le caractère approprié du traitement comptable retenu et de l'information donnée dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association ABRI à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes
SLG EXPERTISE, représenté par

Signé par Arnaud Bernard
Le 3 juin 2026



doc_xDA
tx_DPGYrdod1GBA

Arnaud BERNARD

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENT (I)	76 875	- 76 874	1	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	1 664 833	- 1 417 149	247 683	275 206
Donations temporaires d'usufruit	-			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	11 094	- 10 096	998	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-		-	
Immobilisations corporelles			-	
Terrains	1 121 941	- 409 149	712 792	712 792
Constructions	13 932 219	- 10 344 110	3 588 109	3 949 469
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 287 009	- 1 596 515	690 494	2 263 277
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	7 074 104	- 5 190 725	1 883 379	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			-	
Immobilisations financières			-	
Participations	10 664		10 664	10 664
Créances rattachées à des participations	-		-	
Autres titres immobilisés	500		500	
Prêts	180 405		180 405	2 267
Autres Immobilisations Financières	1 566 961		1 566 961	152 829
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (II)	27 849 730	- 18 967 745	8 881 986	7 366 503
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	-			25 798
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	336 892	- 23 614	313 278	149 585
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	356 925		356 925	684 486
Charges constatées d'avance	31 082		31 082	187 079
Valeurs mobilières de placement	31 186		31 186	37 757
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	3 726 273		3 726 273	1 283 333
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	4 482 358	- 23 614	4 458 744	2 368 038
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	32 408 963	- 19 068 233	13 340 731	9 734 542

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	3 930 539	3 930 539
Fonds propres complémentaires	24 887	14 940
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	976 674	169 162
Réserves statutaires ou contractuelles	549 652	107 393
Réserves pour projet de l'entité	427 022	61 769
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	427 022	169 162
Autres	-	
Report à nouveau		
Report à nouveau	- 4 945 575	- 2 904 961
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	- 60 838	- 117 715
Excédent ou déficit de l'exercice	1 585 274	- 1 109 509
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	602 194	- 427 764
Situation nette (sous total)	1 571 800	100 171
Fonds propres consommables	-	
Subventions d'investissement	2 439 069	2 655 747
Provisions réglementées	-	
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	4 010 869	2 755 918
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	
Fonds dédiés	2 327 965	94 042
TOTAL DES FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	2 327 965	94 042
PROVISIONS		
Provisions pour risques	43 907	66 691
Provisions pour charges	-	
TOTAL DES PROVISIONS (III)	43 907	66 691
DETTES	-	
Emprunts obligataires et assimilés	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 707 557	2 987 503
Emprunts et dettes financières diverses	29 470	28 434
Instruments financiers à terme	-	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 839 687	2 046 704
Dettes des legs ou donations	-	
Dettes fiscales et sociales	2 034 588	1 249 049
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	118 754
Autres dettes	339 995	367 448
Produits constatés d'avance	6 691	20 000
TOTAL DES DETTES (IV)	6 957 987	6 817 891
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	13 340 730	9 734 542

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	427 600	358 225
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Ventes de prestations de service	323 845	176 975
<i>dont parrainages</i>		
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	35 130 998	19 631 310
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	10 607 095	7 087 587
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	81 777	194 365
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	
Utilisations des fonds dédiés	987 735	468 449
Autres produits	128 108	382 628
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	37 080 063	21 211 952
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	17 253 985	10 736 114
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 193 925	709 621
Salaires	9 290 994	6 095 909
Cotisations sociales	4 290 626	2 937 364
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	947 073	2 031 512
Dotations aux provisions	40 575	39 744
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	3 346	
Reports en fonds dédiés	1 877 965	94 042
Autres charges	403 796	569 057
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	35 302 283	23 213 363
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 777 780	- 2 001 411
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 551	598
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 551	598
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	194 057	110 799
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	194 057	110 799
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 192 505	- 110 201
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	1 585 274	- 2 111 613
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		1 043 786
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		41 683
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	1 002 103
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	37 081 614	22 256 335
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	35 496 340	23 365 845
EXCEDENT OU DEFICIT	1 585 274	- 1 109 510
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>602 194</i>	<i>- 427 764</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	694 572	640 160
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	694 572	640 160
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	694 572	640 160
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	694 572	640 160

ABRI
33 BD SCHUMAN
93 190 LIVRY GARGAN
Siret : 332 749 530 00041

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS : EXERCICE 2025

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, caractérisés par les données suivantes :

2025

- **Total du Bilan.....13 340 731 € (2025) VS 9 734 542 € (2024)**
- **Total du compte de résultat (charges)...35 496 340 € (2025) VS 23 365 845 € (2024)**
- **Résultat de l'exercice (Gains).....1 585 274 € (2025) VS -1 109 510 € (2024)**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Les écarts observés entre les exercices N et N-1 s'expliquent en partie par la fusion par absorption de LMT par HS93, intervenue le 1er octobre 2025 avec effet rétroactif au 1er janvier 2025. Cette opération a modifié le périmètre de consolidation sur l'exercice

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association en date du 28 avril 2026.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL

A) DESCRIPTION DE L'OBJET ASSOCIATIF, MOYENS MIS EN ŒUVRE, PERIMETRE DE L'ACTIVITE

L'objet de l'association est de permettre aux personnes en difficulté de se loger provisoirement avec l'aide des travailleurs sociaux externes, enrayer le processus de marginalisation et mettre en place des logements pour les plus démunis.

L'association gère des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des centres d'accueil et des résidences sociales (pensions de famille)

L'association intervient principalement dans le département de Seine Saint Denis (93)

Les principaux financeurs de l'association sont : **La DRIHL 93, la CAF et l'ARS**

NOTES D'ORDRE GENERAL

Note n° 1 - Règles et méthodes comptables

Notes relatives aux postes du bilan

NOTES SUR L'ACTIF

Note n° 2	Tableau des immobilisations
Note n° 3	Tableau des amortissements
Note n° 4	Etat des créances
Note n° 5	Charges imputables à un autre exercice

NOTES SUR LE PASSIF

Note n° 4	Etat des dettes
Note n° 6	Tableau des variations de fonds propres
Note n° 7	Tableau des provisions pour risques et charges
Note n° 8	Tableau de suivi des fonds dédiés ou reportés
Note n° 9	Charges à payer
Note n° 10	Produits imputables à un autre exercice
Note n° 11	Affectation du résultat 2024 par Etablissement
Note n° 12	Résultats 2025 par établissement
Note n° 13	Engagements financiers

NOTE RELATIVES AUX INFORMATIONS DU COMPTE DE RESULTAT

Note n° 14 : Information sur les contributions volontaires en nature reçus au cours de l'exercice.

NOTE N° 1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

A – PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence et aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec le Règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général. Le Règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, dont l'entrée en vigueur a été fixée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, est appliqué en remplacement du Règlement ANC 2018-06.

Règlement spécificités relatives aux ESSMS en 2025

En 2025, les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) doivent se conformer à de nouvelles réglementations et spécificités.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général résultant du règlement n° 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la modernisation des états financiers.

Ils sont également établis conformément aux dispositions spécifiques applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, et tiennent compte :

- De la nomenclature budgétaire et comptable M22bis applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;
- Des instructions budgétaires et comptables prévues par les textes réglementaires applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires.

Les comptes annuels ont été établis selon les principes comptables de prudence, de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices.

B – CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES ET DE PRESENTATION

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

Des règlements ANC 2018-06 et 2019-04 relatifs respectivement aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Du règlement ANC n° 2020-08 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif qui vient amender et préciser le 2018-06.

Du règlement ANC n°2022-02 qui vient apporter des précisions au règlement 2018-06 (concours publics).

Du règlement ANC n°2022-06 qui vient modifier le règlement ANC 2014-03, notamment dans la notion de résultat exceptionnel ainsi que dans le traitement des transferts de charge.

Du règlement ANC n°2023-03 qui vient appliquer le règlement ANC 2022-06 aux entités sans but lucratif

La première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 constitue un changement de méthode comptable. Les impacts de ce changement de méthode, s'ils sont significatifs, seront détaillés dans un tableau dédié de l'annexe

C – PRINCIPES ET METHODES UTILISES

A – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire

B – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires

Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation.

Logiciels.....	1 à 3 ans
Installation technique matériel et outillage.....	5 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique.....	3 – 5 ans
Agencement.....	5 à 15 ans

Tableau des immobilisations : Voir Note N° 2

Tableau des amortissements : Voir Note N° 3

D – CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Au 31/12/2025, une créance résident a fait l'objet de dépréciation à hauteur de 23 614.46 €.

E – CHARGES IMPUTABLES A UN AUTRE EXERCICE

Note N° 5 :

Charges imputables à un autre exercice :31 082.00 €

- Divers info.....9 826.91 €
- Assurance décennal.....21 255.09 €
-

F – TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES.

Voir Note N° 6

G – TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Voir Note N° 7

H – TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES OU REPORTES

Voir Note N° 8

I – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les investissements financés par subventions d'investissements sont amortis. Une quote-part de subvention est virée au compte de résultat au prorata des amortissements pratiqués.

J – CHARGES A PAYER

Note N° 9

Charges à payer..... 162 217.38 €

- Charges Energies117 037 €
- Location et maintenance informatique.....11 300 €
- Honoraires Commissaires aux comptes 2025.....28 960 €
- Diverses charges à payer.....4 920 €
-

K – PRODUITS IMPUTABLES A UN AUTRE EXERCICE

Note N° 10

Il s'agit de subventions attachées à un autre exercice

Produits constatés d'avance :..... 6 691.25 €

TOTEM.....6 691.25 €

L – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Note n° 16 :

Au cours de l'exercice ABRI a bénéficié des contributions en nature suivantes :

- Secours en natures alimentaires et vestimentaires.....694 572.08 €
- Dons alimentaires129 183.08 €
- Dons de produits d'hygiène..... 508 351.00 €
- Dons de mobilier, décoration..... 57 038.00 €

M – PROVISION POUR INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

L'évaluation des engagements pour départ à la retraite se fonde sur un calcul actuariel selon la méthode rétrospective prorata-temporis prenant en compte différentes hypothèses et critères (départ à 67 ans, probabilité statistique de mortalité TG 05, taux de rotation, taux de progression des salaires, taux de charges sociales patronales, utilisation d'un coefficient d'actualisation de 3.7 %). Le montant des engagements s'élève au 31/12/2025 à 698 127 €. Aucune provision n'a été constituée.

N – DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER

La dette provisionnée pour congés à payer et les charges fiscales y afférentes sont comprises dans les dettes sociales et fiscales.

La variation est comptabilisée dans les comptes de charges

O – DETTES PROVISIONNEES POUR PRIME DE PRECARITE

La dette pour prime de précarité et les charges afférentes ont été admises dans les dettes sociales et fiscales.

La variation est comptabilisée dans les comptes de charges

P – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1/ Evénements significatifs

En 2025 :

Vie associative et gouvernance

L'année 2025 constitue une étape structurante dans l'histoire de l'association, marquée par la concrétisation du rapprochement entre l'Hôtel Social et La Main Tendue. Cette fusion vient formaliser un mouvement engagé de longue date, visant à consolider les capacités d'action, mutualiser les ressources et structurer un modèle associatif plus robuste face aux enjeux croissants de l'hébergement et de l'accompagnement des publics en grande précarité.

Ce rapprochement s'inscrit dans une année symboliquement forte pour les deux entités fondatrices. L'Hôtel Social a célébré ses 40 années d'existence, tandis que La Main Tendue a marqué ses 80 ans d'engagement. Ces anniversaires rappellent la profondeur de l'ancrage associatif, la continuité des missions portées au fil des décennies et l'ampleur du travail de construction institutionnelle accompli.

L'exercice 2025 est également marqué par une évolution majeure de la gouvernance. Gérard Barbier et Augustin Mallison ont quitté leurs fonctions après de nombreuses années consacrées au développement et à la structuration des organisations qu'ils ont contribué à bâtir. Leur action s'inscrit durablement dans l'histoire de l'association, tant par la consolidation des dispositifs que par le développement du patrimoine immobilier et des capacités d'accueil.

Dans ce contexte de transition, Yvan Grimaldi a pris ses fonctions en mai 2025. Son arrivée s'inscrit dans une phase de recomposition et de projection, marquée par la nécessité de piloter une organisation élargie, d'accompagner les effets de la fusion et de conduire les adaptations nécessaires dans un environnement économique et social particulièrement contraint.

Pôle Hébergement Familles et réinsertion

L'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte de déficit structurel dont l'un des déterminants majeurs demeure le poids du modèle immobilier. Une part significative des sites exploités repose sur des bâtiments coûteux, parfois vétustes, techniquement contraints ou inadaptés aux besoins actuels de l'accompagnement. Cette réalité génère des charges d'exploitation élevées et rigides, sur lesquelles les marges d'ajustement demeurent limitées à court terme.

Dans ce contexte, l'année 2025 a été marquée par des décisions assumées de pilotage du parc immobilier, avec un objectif clair : réduire progressivement l'exposition du pôle aux structures les plus déséquilibrées économiquement. Ce travail s'est traduit par une analyse fine des coûts réels d'exploitation par site, l'identification des implantations structurellement fragilisées par leur bâti, ainsi que par des décisions de réorganisation et de redéploiement des capacités d'accueil. Cette démarche a notamment concerné la situation immobilière du CHU Cochin, ainsi que l'optimisation de l'occupation des logements mobilisés dans le cadre du CHU Le Passage.

Plus largement, plusieurs structures du pôle restent confrontées à des contraintes patrimoniales lourdes : dégradation progressive des bâtiments, occupation foncière temporaire, besoins récurrents de maintenance, ou encore inadéquation entre configuration des locaux et exigences de l'accompagnement social. Ces éléments constituent aujourd'hui

un facteur central de rigidité financière et expliquent une part significative des tensions budgétaires observées sur l'exercice.

Parallèlement à ces enjeux structurels, le pôle a été fortement mobilisé dans le cadre de la mise à l'abri d'urgence hivernale. Deux gymnases ont été ouverts et exploités successivement à la demande des pouvoirs publics : le premier entre la fin de l'année 2024 et janvier 2025, le second de fin janvier à début mars 2025. Ces dispositifs, mis en œuvre dans des délais contraints, ont nécessité une mobilisation opérationnelle immédiate des équipes, l'organisation de moyens logistiques spécifiques et l'engagement de ressources humaines supplémentaires, dans un cadre d'intervention par nature temporaire mais intensif.

Au total, l'année 2025 marque une inflexion nette du pilotage du pôle, désormais plus directement articulé autour de la soutenabilité immobilière des dispositifs. Les arbitrages engagés traduisent une volonté de réduire l'exposition aux charges patrimoniales structurellement déséquilibrées tout en maintenant la continuité de la réponse aux besoins d'hébergement d'urgence du territoire. (Cette double exigence soutenabilité financière et responsabilité sociale constitue désormais le cadre de référence de la trajectoire de retour à l'équilibre.

2/ Activité 2025 – Description du dispositif mis en œuvre

- ***Hébergement d'insertion :***

- Continuité du travail avec AGS et l'OPH d'Aubervilliers sur l'ouverture d'une nouvelle structure au 108 rue Jacques Salvator à Aubervilliers regroupant les activités du CHRS la Main Tendue, du CHRS Marie Durant et de Relais des femmes.
- Participation du CHRS la Main tendue à la Nuit de la Solidarité à Aubervilliers en janvier 2025
- Visite en juillet 2025 de M. Charles, préfet de la Seine-Saint-Denis et de M. Guionneau, directeur de la DRIHL 93 des locaux du CHRS de la Main tendue et du Dortoir à Aubervilliers.
- Participation des collègues du CHRS et des résidentes à la 5ème édition des Jeux de la Solidarité organisés par le CCAS de Saint Denis en septembre 2025
- Participation du CHRS la Main Tendue à Cycle and Collect; évènement organisé par le CLJ d'Aubervilliers en octobre 2025
- Les salariés du CHRS et les résidentes ont couru pour la cause soutenue par Octobre rose; ils ont également marché pour le défit « Mets tes baskets »

- ***Hébergement d'urgence 581 places :***

- ü CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence) Auberge : 55 places pour des personnes isolées orientées par le SIAO dont 22 en regroupé et 23 places diffuses sur plusieurs communes de Seine Saint Denis
- ü CHU Voisins : 10 places pour des personnes isolées ou couples orientées par le SIAO sur proposition du centre d'accueil de jour « Boutique Solidarité" ;

- CHU Chaumière : 60 places pour des personnes isolées orientées par le SIAO : 20 places en hébergement collectif à Rosny sous-bois et 40 places diffuses sur plusieurs communes de Seine Saint Denis ;
- CHU Etincelle : 159 places :
 - 15 places diffuses pour des personnes isolées à Neuilly-Plaisance ;
 - 144 places dans un hôtel reconverti à Neuilly-Plaisance :
 - 34 places pour des familles orientées par le SIAO ;
 - 110 places pour des personnes isolées orientées par le SIAO ;

- ***Logements adaptés : résidence sociale de 32 logements et pension de famille 29 logements***
- ***Situation de la veille sociale : association Hôtel Social 93***

La veille sociale est composée :

- Du Samu social 93 qui effectue environ 4 maraudes quotidiennes ; (3 maraudes de nuits et une maraude de jour) gérées par la Régulation des Equipes Mobiles -115
- Du centre d'accueil de jour dénommé « Boutique Solidarité » qui enregistre environ 100 passages journaliers.
- De la « Halte de Nuit » implantée à Saint-Denis : dispositif d'accueil de nuit sans hébergement permettant à des personnes à la rue, orientées par le 115, les Equipes Mobiles d'Aide ou les centres d'accueil de jour, de venir se reposer pour 3 nuits consécutives (ouverture en février 2023) 24 femmes seules et 12 hommes seuls
- Du dispositif de « Bains-douches » implanté également à Saint-Denis

• ***Dispositifs de soins sous contrôle de l'ARS***

- SSIAD: ouverture en mars de 20 places autorisées par l'ARS dans le cadre d'un AAP pour les villes de Sevran et de Livry Gargan

Dans le cadre de la réforme des SAD mixte, dépôt d'une demande d'autorisation de SAD mixte le 23 décembre à l'ARS. Nous avons été aidé par le cabinet Futur Antérieur pour la rédaction et AGS pour finaliser le budget.

- EMSP: autorisation par l'ARS du financement par le FIR d'1,5 ETP supplémentaires de psychologue « mesure 9 AHI »
- ESSIP: en novembre 2025, dépôt de la réponse d'un AAP de l'ARS pour 21 places supplémentaires.
- LHSS/LAM: continuité de recherche de foncier pour déplacer les 27 places de LHSS et ouvrir les 27 places de LAM. Piste avec un hôtel à La Courneuve en collaboration avec AGS, Batigère et Quadral.

Pôle FVVC/Périnalité:

- Le Relais des femmes: accords par la DRIHL d'une subvention de 260 000 euros afin d'améliorer significativement l'activité de l'accueil de jour destiné aux femmes victimes de violences conjugales. Embauche prévue de 4 salariées supplémentaires.

Travail de collaboration avec la ville de Noisy-le-Sec à leur demande pour l'ouverture de places d'hébergement d'urgence pour des femmes victimes de violences conjugales. Projet de rédaction d'une convention cadre pour un premier logement mis à la disposition d'ABRI par la municipalité de Noisy-le-Sec, visite du logement. Signature de la convention prévue en début d'année 2026.

- Participation de la Main tendue en février 2025 à la journée "Grande précarité et Périnatalité" organisée par le réseau NEF en appui avec Inter logement 93 et l'ARS.
- Continuité du travail avec Toit Temporaire Urbain, le service Solog du Conseil Départemental du 93 et AGS sur l'ouverture du centre d'hébergement départemental à Stains en mars 2026.
- Mise en place d'un groupe de travail transversal aux différents pôles sur les violences sur enfants et la parentalité.
- Le relais a accompagné les résidentes au concert organisé par la Fondation des Femmes en novembre 2025

3/ Résultat d'activité 2025

L'activité de 2025 fait apparaître un résultat de gestion de 111 K€, ce résultat excédentaire est amélioré par des reprises de déficit de gestion des années antérieures pour un montant total de 1 474 K€. Le résultat comptable de 2025 est excédentaire de 1 585 K€.

Avec :

(en K€)	Total CHU	Total ARS	Total CHRS	Autres dispositifs	TOTAL
Gestion 2025	-440	292	397	-138	111
Reprises antérieures	1 561	-87			1 474
Résultat comptable 2024	1 121	397	205	-138	1 585

Pour les CHU, la mécanique de reprise de déficit contribue grandement au résultat comptable excédentaire constaté.

Malgré tout, le résultat de gestion annuelle reste en excédent net.

Les dialogues de gestion courant 2026 sont comme chaque année décisive pour asseoir les efforts fait par l'association en matière d'économie et également pour conforter le rebasage fait par la DRIHL notamment.

Q – EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2025

L'effectif moyen au 31/12/2025 s'élève à 279.

R – HONORAIRES (article R 123-198 du code du commerce)

Les honoraires du Commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice s'établissent à 28 960.00 € TTC.

S – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 versées aux deux plus hauts cadres dirigeants salariés de l'association, s'élève 139 467.62 Euros

T – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Postérieurement à la date de clôture de l'exercice, **Yvan Grimaldi**, Directeur Général de **Association ABRI**, a informé de sa décision de quitter ses fonctions à compter du mois de juin 2026.

La direction générale sera reprise par **Vivien GASQ**, qui assurera la continuité des fonctions de direction à compter de cette date.

Cet événement, intervenu postérieurement à la clôture, n'a pas d'incidence sur les comptes de l'exercice clos.

.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début exercice	ABSORPTION FUSION LMT	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement	1 741 708			
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		11 094		
Total (I)	1 741 708	11 094	0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 121 941			
Constructions sur sol propre	6 124 982			
Constructions sur sol d'autrui	547 433	739 234		
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	6 520 571			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 280 054	6 955		
Installations générales, agencements et aménagements divers	3 276 848	1 521 173		275 675
Matériel de transport	560 365	124 101		1 639
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 016 610	378 356		86 914
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Total (II)	21 448 804	2 769 819	0	364 228
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	10 664			
Autres titres immobilisés		500		
Prêts et autres immobilisations financières	122 659	1 284 587		340 119
Total (III)	133 323	1 285 087	0	340 119
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	23 323 835		0	704 347

Cadre B	Diminutions		ABSORPTION FUSION LMT	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession			
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développement				1 741 708	
Donations temporaires d'usufruit				0	
Autres postes d'immobilisations incorporelles				11 094	
Total (I)	0	0		1 752 802	
Immobilisations corporelles					
Terrains				1 121 941	
Constructions sur sol propre				6 124 982	
Constructions sur sol d'autrui				1 286 667	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				6 520 571	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				2 287 009	
Installations générales, agencements et aménagements divers		11 574		5 062 122	
Matériel de transport				686 105	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		156 003		1 325 877	
Emballages récupérables et divers				0	
Immobilisations corporelles en cours				0	
Avances et acomptes				0	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				0	
Total (II)	0	167 577	0	24 415 274	
Immobilisations financières					
Participations évaluées par mise en équivalence				0	
Autres participations				10 664	
Autres titres immobilisés				500	
Prêts et autres immobilisations financières				1 747 365	
Total (III)	0	0	0	1 758 529	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	0	167 577		27 926 605	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur début exercice	ABSORPTION FUSION LMT	Augment. Dotations	Diminutions Sorties/Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développement Total I	1 466 502	0	27 522		1 494 024
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II	0	9 098	998		10 096
Immobilisations corporelles					
Terrains	409 149				409 149
Constructions sur sol propre	3 472 913	312 348	231 620		4 016 881
Constructions sur sol d'autrui	547 433	415 533	11 352		974 318
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 223 171		129 740		5 352 911
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 519 936	6 955	69 623		1 596 514
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 982 864	1 120 683	312 096	11 574	3 404 069
Matériel de transport	489 659	105 054	43 905		638 618
Matériel de bureau et informatique, mobilier	878 140	302 340	120 216	152 657	1 148 039
Emballages récupérables et divers					
Total III	14 523 265	2 262 913	918 552	164 231	17 540 499
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	15 989 767	2 272 011	947 072	164 231	19 044 619

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIRES								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES				Mouvements net amort à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	Différentiel de durée		Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement Total I	27 522							
Autres immo. Incorporelles Total II	998							
Immobilisations corporelles								
Terrains								
Constructions sur sol propre	231 620							
Constructions sur sol d'autrui	11 352							
Inst.générales, agenc. aménag. Const.	129 740							
Inst. techniques, mat. et outillage indus.	69 623							
Inst.générales, agenc. aménag. Divers	312 096							
Matériel de transport	43 905							
Mat.I de bureau et informatique, mobilier	120 216							
Emballages récupérables et divers								
Total III	918 552							
Total IV								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	947 073							

Cadres C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net début d'ex.		Augmen-tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
---	--	-------------------------	--	----------------	--------------------------	--------------------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Cadre A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1)		180 405	180 405	
Autres immobilisations financières		1 566 961	1 566 961	
De l'actif circulant				
Clients, usagers, et comptes rattachés		284 209	284 209	
Autres créances clients, usagers, adhérents		52 683	52 683	
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		0	0	
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés		272 947	272 947	
Divers				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Débiteurs divers		83 977	83 977	
Charges constatées d'avance		31 082	31 082	
Total		2 472 265	2 472 265	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	86 925
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	3 767

Cadre A	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine		477 073	477 073		
- à plus d'un an à l'origine		2 259 954	303 244	1 095 100	861 610
Emprunts et dettes financières diverses (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés		1 839 687	1 839 687		
Personnel et comptes rattachés		516 046	516 046		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 297 234	1 297 234		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Autres impôts, taxes et versements assimilés		221 308	221 308		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Confédération, fédération, union, associations affiliées					
Autres dettes		339 995	339 995		
Produits constatés d'avance		6 691	6 691		
Total		6 957 987	5 001 278		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	273 775

CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

Charges constatées d'avance	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'exploitation ABRI	31 082	201 428
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	31 082	201 428

Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	FUSION ABSORBTION LMT	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 945 479	9 947				3 955 426
Fonds propres avec droit de reprise						
Ecart de réévaluation						
Réserves	169 162	617 101		190 411		976 674
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	169 162			257 860		427 022
Autres fonds associatifs						0
Report à nouveau	-2 904 961	-113 735	-1 630 163		296 716	-4 945 575
<i>Dont RAN des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-117 715			56 877		-60 838
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 109 509	-520 654	1 630 163	1 585 274		1 585 274
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>						
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	-427 765	-106 305		1 136 264		602 194
Situation nette	100 172	-113 646	0	2 090 422	296 716	1 571 801
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement	2 655 747	122 957			339 635	2 439 069
Provisions réglementées	0					0
TOTAL	2 755 919	9 311	0	2 090 422	636 351	4 010 870

Exercice clos le : 31/12/2025

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant début exercice	ABSORPTION FUSION LMT	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : reprises ex.		Montant à la fin de l'exercice
				Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers						
Provisions pour investissements						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
Total I						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour grosses réparations		32 500			32 500	0
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés	39 744		16 960		39 744	16 960
Autres provisions pour risques et charges	26 947	8 731			8 731	26 947
Total II	66 691	41 231	16 960	0	80 975	43 907
Provisions pour dépréciations						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur titres mis en équivalence						
Sur titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	802		23 614		802	23 614
Autres dépréciations						
Total III	802		23 614	0	802	23 614
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	67 493		40 574	0	81 777	67 521
- d'exploitation			40 575		81 777	
Dont dotation: - financières						
- exceptionnelles						

Année d'origine	VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	ABSORPTION FUSION LMT	REPORTS 689	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
					Montant Global	Dont remboursements		Montant Global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
		cpte 194XX			cpte 7894X			cpte 194XX	
	<i>Subventions d'exploitation</i>								
2024	Fonds dédiés Gymnase Pavillons sous bois	50 000,00			50 000,00			0,00	
2024	Fonds dédiés CNR Coubron Fusion	36 841,93			36 841,93			0,00	
2024	Fonds dédiés CNR EMSP ARS	7 200,00			7 200,00			0,00	
2018	Fonds dédiés SAVART		50 000,00					50 000,00	
2019	Fonds dédiés SAVART		150 000,00					150 000,00	
2020	Fonds dédiés SAVART		50 000,00					50 000,00	
2020	Fonds dédiés SAVART		200 000,00					200 000,00	
2021	Fonds dédiés DRIHL		0,00					0,00	
2022	Fonds dédiés SAVART		0,00					0,00	
2022	Fonds dédiés DRIHL MDU		0,00					0,00	
2024	Fonds dédiés DRIHL TTU STAINS		881 037,00		881 037,00			0,00	
2024	Fonds dédiés DRIHL GYMNASSE B		12 656,31		12 656,31			0,00	
2025	Fonds dédiés TTU STAINS			1 076 172,17				1 076 172,17	
2025	Fonds dédiés DRIHL AUDIT MAINTENANCE			45 000,00				45 000,00	
2025	Fonds dédiés DRIHL SAMU MARAUDE COMP			657 020,00				657 020,00	
2025	Fonds dédiés DRIHL GYMNASSE GOURNAY			60 000,00				60 000,00	
2025	Fonds dédiés DRIHL GYMNASSE BONDY			39 773,19				39 773,19	
TOTAL		94 041,93	1 343 693,31	1 877 965,36	987 735,24	0,00	0,00	2 327 965,36	0,00

PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du Bilan	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations	10 664	10 664
Autres titres immobilisés	500	
Prêts	180 405	97 246
Autres immobilisations financières	1 566 961	1 310 500
Créances clients, usagers et comptes rattachés	313 278	231 181
Créances reçues par legs et donations		
Autres créances	388 007	715 254
Valeurs mobilières de placement	31 186	37 757
Disponibilités	3 726 273	2 386 670
Total	6 217 274	4 789 273

CHARGES A PAYER

Charges à payer incluses dans les postes suivants du Bilan	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 327 965	3 007 245
Emprunts et dettes financières divers	29 470	28 487
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 839 687	2 671 568
Dettes de legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 034 588	1 917 096
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		118 754
Autres dettes	346 686	470 680
Total	6 578 396	8 213 830

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Produits constatés d'avance	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	6 691	20 000
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	6 691	20 000

Note 11 - Affectation du résultat 2024 par établissement

	Etablissements	Résultats Débiteurs	Résultats Créditeurs
HS93	ADMI		
HS93	ALSA	653 046,79	
HS93	ALTO		4 134,71
HS93	AMOR	11 388,96	
HS93	AUBE		132 712,92
HS93	AUBH		
HS93	AUTR		
HS93	AVDL	65 745,77	
HS93	BOUT	43 456,72	
HS93	BRUN	12 003,04	
HS93	CHAD	2 491,23	
HS93	CHAT		114 514,44
HS93	CHAU	160 117,59	
HS93	CITY		
HS93	CORB		
HS93	COUB		18 884,61
HS93	EMSP	51 157,76	
HS93	ESCA		210 171,00
HS93	ETIN	355 545,53	
HS93	FENE	90 687,98	
HS93	GYJO	19 921,49	
HS93	GYMB	19 736,80	
HS93	GYMG	45 106,93	
HS93	GYMP		
HS93	HALT	234 562,89	
HS93	HART	197 440,51	
HS93	HOT1		
HS93	HOTA		
HS93	HOTF		62 991,31
HS93	HUGO		85 634,64
HS93	LABA		416 396,47
HS93	MODU		246 569,40
HS93	ORAN		
HS93	PAVL	65 289,22	
HS93	PFAU		
HS93	RESI	84 177,98	
HS93	SAMU	137 577,06	
HS93	SIEG		
HS93	WILS	152 064,50	
	Totaux	2 401 518,75	1 292 009,50
	RESULTAT DEFICIT	1 109 509,25	

	Etablissements	Résultats Débiteurs	Résultats Créditeurs
LMT	Altho Indépendance	92 211	
LMT	Altho Louisiane		98 980
LMT	CHRS	29 007	
LMT	Cochin	192 881	
LMT	Ernest Savart	375 215	
LMT	ESSIP		165 420
LMT	La Maisonnée	279 079	
LMT	Le Relais des Femmes		78 661
LMT	Marie Durand	50 613	
LMT	Nicole Leguy	102738,09	
LMT	Simone Veil		12 636
LMT	SSIAD		114 255
LMT	Sevrans Le Passage		294 507
LMT	Adelaide Gilleron	40 121	
LMT	relais hiver	123 249	
	Totaux	1 285 114	764 459
	RESULTAT DEFICIT	520 654	

Note 12 - Répartition du résultat 2025 par établissement

Etablissements	Résultats Débiteurs	Résultats Créditeurs
ADMI		
ALSA	178 489,05	
ALTO		73 356,08
AMOR		
AUBE	89 106,86	
AUBH		
AUTR		
AVDL		
BOUT		10 699,80
BRUN		55 008,70
CHAD		
CHAT		11 138,74
CHAU		8 103,24
CITY		
CORB		
COUB	118 795,62	
EMSP	38 217,73	
ESCA		410 371,57
ETIN		54 140,14
FENE		
GYMP		50 000,00
GYMB		
GYMG		
GYMP		
HALT	214 636,88	
HART	8 044,81	
HOT1		
HOTA		
HOTF		53 738,50
HUGO		148 739,13
LABA		277 302,28
MODU		169 618,15
ORAN		
PAVL		33 672,36
PFAU	41 903,24	
RESI	186 653,17	
RESS	26 054,11	
SAMU		106 152,69
SIEG		
WILS	84 046,12	
Totaux	985 947,59	1 462 041,38
		476 093,79
COCH	53 302,62	
ESSI		219 148,43
INDE		24 485,38
LOUI		179 970,76
MAIS	298 391,84	
MARI	32 920,47	
NICO	199 227,81	
RADJ		206 876,49
RELA		344 854,85
SAVA		347 369,27
SEVH		78 308,52
SSID		202 774,46
VEIL		89 235,04
Totaux	583 842,74	1 693 023,20
		1 109 180,46
RESULTAT EXCEDENT		1 585 274,25

Tableau de suivi des emprunts

ABRI	Emprunts		Date début	Date Fin	Solde au 31/12/2024	Remboursement 2025	Remboursement de 2026 à 2028	capital retant dû
HS93	1640200000	Emprunt CC BOUT	10/02/2018	10/11/2035	151 051,32	10 957,94	35 867,44	104 225,94
HS93	1640500000	Emprunt CDP Habili 1255241 ESCA	01/09/2015	01/09/2035	298 824,68	21 040,65	69 872,05	207 911,98
HS93	1640800000	Emprunt CDP Habili 1204681 LABA	01/02/2012	01/02/2032	101 522,11	11 148,10	35 983,97	54 390,04
HS93	1640900000	Emprunt CDP Habili 1204682 LABA	01/02/2012	01/02/2032	195 803,42	21 501,50	69 401,44	104 900,48
HS93	1641000000	Emprunt CC Aubervilliers MODU	26/12/2017	26/12/2029	596 241,84	108 476,39	357 430,50	130 334,95
LMT	1641030000	EMPRUNT DIAC MARI FR-596-DK	15/08/2020	15/07/2025	2 001,11	2 001,11	0,00	0,00
LMT	1641040000	EMPRUNT DIAC SAVA FZ-471-HZ	05/07/2021	05/06/2026	5 233,18	3 445,98	1 787,20	0,00
LMT	1641050000	EMPRUNT DIAC ESSI EX-786-TW	15/05/2022	15/04/2027	5 860,64	2 430,07	3 430,57	0,00
LMT	1641060000	EMPRUNT DIAC INSE GC-744-NR	05/01/2022	05/12/2026	6 646,63	3 242,09	3 404,54	0,00
HS93	1641100000	Emprunt CDP Habili 5205053 HOTF	01/02/2018	01/02/2038	323 146,63	17 149,89	56 346,90	249 649,84
HS93	1641110000	Emprunt CDP Habili 5205054 HOTF	01/02/2018	01/02/2038	458 315,56	24 323,52	79 916,22	354 075,82
HS93	1641600000	Emprunt Travaux HOTF	28/02/2020	28/01/2035	336 933,51	30 677,79	95 568,11	210 687,61
HS93	1641700000	Emprunt Diac SAMU FR559DK	20/08/2020	20/07/2025	2 001,11	2 001,11	0,00	0,00
HS93	1641710000	DIAC DACIA AMOR FR-570-DK	20/08/2020	20/07/2025	2 001,11	2 001,11	0,00	0,00
HS93	1641800000	Emprunt Diac LABA FR-575-DK	15/08/2020	15/07/2025	3 161,98	3 161,98	0,00	0,00
HS93	1641900000	Emprunt Diac ESCA FZ-431.-HZ	10/07/2021	10/06/2026	4 841,91	3 188,33	1 653,58	0,00
HS93	1641910000	Emprunt Diac LABA FZ-391-HZ	05/07/2021	05/06/2026	5 336,06	3 513,67	1 822,39	0,00
HS93	1641920000	Emprunt Diac HOTF FZ-339-HZ	05/07/2021	05/06/2026	5 336,06	3 513,67	1 822,39	0,00
	Total				2 504 258,86	273 774,90	814 307,30	1 416 176,66

CREDITS BAUX							
ABRI	COMPTES	ORGANISMES	Date début	Date Fin	OBJET	Engagement à moins d'un an	Engagement de 1 an à 5 ans
HS93	6122050000	BNP LEASE GROUPE	02/02/2021	01/04/2026	COPIEUR KONICA	1 185,76	NEANT
HS93	6122070000	BNP LEASE GROUPE	31/03/2021	30/06/2026	CB BNP Lease	9 647,94	NEANT
HS93	6122113000	CGI FINANCE	23/07/2022	22/07/2027	Renault Trafic EZ 799 BP	7 092,12	4 137,07
HS93	6122000200	DIAC	10/05/2022	09/05/2027	FK-429-AZ	3 624,00	1 208,00
LMT	6122000400	DIAC	14/04/2022	13/04/2027	FJ-106-FY - ESSIIP	3 122,04	780,51
LMT	6122001100	DIAC	20/04/2022	19/04/2027	FF-794-XB	2 993,28	748,32
LMT	6122001200	DIAC	20/04/2022	19/04/2027	FJ-067-FY	3 108,24	777,06
LMT	6122001400	DIAC	19/03/2024	18/03/2029	FT-448-BB	4 567,20	10 276,20
LMT	6122003000	DIAC	12/08/2022	11/08/2027	FD-003-XS	3 750,36	2 187,71
LMT	6122004000	DIAC	29/09/2023	28/09/2028	GK-617-ZD	5 054,52	8 424,20
LMT	6122005000	DIAC	29/09/2023	28/09/2028	FZ-364-HE	4 827,72	8 046,20
LMT	6122013000	DIAC	13/07/2023	15/07/2027	FV-800-MT	5 774,04	3 368,19
LMT	6122016000	DIAC	07/02/2025	06/02/2029	GH-468-FK	4 001,52	8 336,50
LMT	6122017000	CCLS MUTUALEASE	01/10/2025	01/06/2028	GM-744-GP	6 225,84	9 338,76
LMT	6122018000	CCLS MUTUALEASE	01/10/2025	01/06/2028	FZ-301-FR	6 225,84	9 338,76
LMT	6122019000	CCLS MUTUALEASE	01/10/2025	01/06/2028	GH-250-VK	5 188,20	7 782,30
LMT	6122020000	CCLS MUTUALEASE	21/08/2025	01/08/2028	FY 833 JF	5 702,40	9 028,80
HS93	6122120000	DIAC	21/08/2023	20/08/2028	Renault Trafic FN 961 WT Hugo	8 027,52	13 379,20
HS93	6122122000	DIAC	04/05/2023	03/04/2028	DACIA Sprint électrique GE 423 VC	4 717,32	6 289,76
HS93	6122121000	DIAC	03/07/2023	02/06/2028	DACIA SANDERO FT 930 AE	4 285,20	6 391,80
HS93	6122121500	DIAC	31/10/2024	30/10/2028	GL-397-AQ CLIO HART	4 091,52	7 501,12
HS93	6122121600	DIAC	11/12/2024	10/12/2028	GQ-946-SR CAPTUR SIEG	5 012,88	10 025,76
HS93	6122121700	DIAC	07/02/2025	06/02/2029	GP-930-MV CAPTUR SIEG	7 050,96	15 277,08
HS93	6122124000	DIAC	19/03/2024	18/03/2028	FY-862-NA SIEG	5 897,16	7 371,45
HS93	6122123000	DIAC	01/09/2023	01/08/2028	Renault KANGOO GE 921 SA	6 759,00	11 265,00
TOTAL						127 932,58	161 279,75

CONTRAT DE LOCATION VENTE
Un contrat de location vente a été conclu en date du 2 juillet 2020 entre la société BHNV et notre association. Aux termes de ce contrat La société BHNV donne en location avec promesse irrevocable de vente à LA MAIN TENDUE devenue ABRI les constructions modulaires situées au 17 - 21 rue Ernest SAVAT à Montreuil (93100).
Incidences financières
Prix d'acquisition: 1 254 500 Euros Loyer mensuel 16 666,67 € comprenant une fraction dite de jouissance pour 6 729,17 € - Une fraction dite acquisitive pour 9 937,50 € Échéances du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2027. D'où Engagement à moins d'un an: 200 000,04 € Engagement de 1 an à 5 ans: 200 000,04 €

DON REALISE EN 2025			
DONS EN NATURE			
Donateurs	Nature		VALEUR MARCHANDE MONTANT en euros
AIR France	alimentaire		760,00
DONS SOLIDAIRES (LMT)			18 574,21
DONS SOLIDAIRES (HS93)			15 704,88
ADN (LMT)	hygiene		122 684,77
ADN (HS93)	hygiene		101 439,86
PHENIX DESTOCKAGE	cosmetique		171 742,51
PHENIX DESTOCKAGE	maison/déco/vetement		22 758,56
PHENIX DESTOCKAGE	hygiene		97 808,71
PHARMA SOLIDAIRE	Produits pharmaceutiques		0,00
PHARMA SOLIDAIRE	Hygiene		5 675,50
Walomo	vestimentaire		9 000
PHENIX Modulo	alimentaire		52 312,20
PHENIX Haute carrière	alimentaire		24 483,58
PHENIX Château d'Hô	alimentaire		51 627,30
TOTAL DON NATURE			694 572,08
DONS FINANCIERS			
Don (CA)	financier		1 250
Donateur (via helloasso) HS93	financier		300
Donateur (via helloasso) LMT	financier		100
Castorama	financier		
Subvention Mairie	financier		
TOTAL DON FINANCIER			1 650,00
TOTAL GENERAL			696 222,08

valeurs marchande 60€ *
paquets don non justifié
par facture car donateur
considère action différente

valorisation minimum 10 €
* 900 pièces

TOTAL DON PARTENAIRE VIE ASSO	566 149,00 €
MONTANT DEPENSE PAR LA VIE ASSO POUR HS93 ET LMT	4 539,22 €
PHENIX TOTAL DON ALIMENTAIRE STRUTURE HS93	128 423,08 €
TOTAL DON FINANCIER	1 650,00 €

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENT (I)	76 875	- 76 874	1	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	1 664 833	- 1 417 149	247 683	275 206
Donations temporaires d'usufruit	-			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	11 094	- 10 096	998	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-		-	
Immobilisations corporelles			-	
Terrains	1 121 941	- 409 149	712 792	712 792
Constructions	13 932 219	- 10 344 110	3 588 109	3 949 469
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 287 009	- 1 596 515	690 494	2 263 277
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	7 074 104	- 5 190 725	1 883 379	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			-	
Immobilisations financières			-	
Participations	10 664		10 664	10 664
Créances rattachées à des participations	-		-	
Autres titres immobilisés	500		500	
Prêts	180 405		180 405	2 267
Autres Immobilisations Financières	1 566 961		1 566 961	152 829
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (II)	27 849 730	- 18 967 745	8 881 986	7 366 503
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	-			25 798
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	336 892	- 23 614	313 278	149 585
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	356 925		356 925	684 486
Charges constatées d'avance	31 082		31 082	187 079
Valeurs mobilières de placement	31 186		31 186	37 757
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	3 726 273		3 726 273	1 283 333
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	4 482 358	- 23 614	4 458 744	2 368 038
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	32 408 963	- 19 068 233	13 340 731	9 734 542

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	3 930 539	3 930 539
Fonds propres complémentaires	24 887	14 940
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	976 674	169 162
Réserves statutaires ou contractuelles	549 652	107 393
Réserves pour projet de l'entité	427 022	61 769
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	427 022	169 162
Autres	-	
Report à nouveau		
Report à nouveau	- 4 945 575	- 2 904 961
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	- 60 838	- 117 715
Excédent ou déficit de l'exercice	1 585 274	- 1 109 509
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	602 194	- 427 764
Situation nette (sous total)	1 571 800	100 171
Fonds propres consommables	-	
Subventions d'investissement	2 439 069	2 655 747
Provisions réglementées	-	
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	4 010 869	2 755 918
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	
Fonds dédiés	2 327 965	94 042
TOTAL DES FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	2 327 965	94 042
PROVISIONS		
Provisions pour risques	43 907	66 691
Provisions pour charges	-	
TOTAL DES PROVISIONS (III)	43 907	66 691
DETTES	-	
Emprunts obligataires et assimilés	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 707 557	2 987 503
Emprunts et dettes financières diverses	29 470	28 434
Instruments financiers à terme	-	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 839 687	2 046 704
Dettes des legs ou donations	-	
Dettes fiscales et sociales	2 034 588	1 249 049
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	118 754
Autres dettes	339 995	367 448
Produits constatés d'avance	6 691	20 000
TOTAL DES DETTES (IV)	6 957 987	6 817 891
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	13 340 730	9 734 542

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	427 600	358 225
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Ventes de prestations de service	323 845	176 975
<i>dont parrainages</i>		
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	35 130 998	19 631 310
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	10 607 095	7 087 587
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	81 777	194 365
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	
Utilisations des fonds dédiés	987 735	468 449
Autres produits	128 108	382 628
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	37 080 063	21 211 952
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	17 253 985	10 736 114
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 193 925	709 621
Salaires	9 290 994	6 095 909
Cotisations sociales	4 290 626	2 937 364
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	947 073	2 031 512
Dotations aux provisions	40 575	39 744
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	3 346	
Reports en fonds dédiés	1 877 965	94 042
Autres charges	403 796	569 057
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	35 302 283	23 213 363
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 777 780	-
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 551	598
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 551	598
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	194 057	110 799
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	194 057	110 799
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	110 201
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	1 585 274	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		1 043 786
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		41 683
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	1 002 103
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	37 081 614	22 256 335
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	35 496 340	23 365 845
EXCEDENT OU DEFICIT	1 585 274	-
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>602 194</i>	<i>-</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	694 572	640 160
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	694 572	640 160
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	694 572	640 160
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	694 572	640 160

ABRI
33 BD SCHUMAN
93 190 LIVRY GARGAN
Siret : 332 749 530 00041

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS : EXERCICE 2025

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, caractérisés par les données suivantes :

2025

- **Total du Bilan.....13 340 731 € (2025) VS 9 734 542 € (2024)**
- **Total du compte de résultat (charges)...35 496 340 € (2025) VS 23 365 845 € (2024)**
- **Résultat de l'exercice (Gains).....1 585 274 € (2025) VS -1 109 510 € (2024)**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Les écarts observés entre les exercices N et N-1 s'expliquent en partie par la fusion par absorption de LMT par HS93, intervenue le 1er octobre 2025 avec effet rétroactif au 1er janvier 2025. Cette opération a modifié le périmètre de consolidation sur l'exercice

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association en date du 28 avril 2026.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL

A) DESCRIPTION DE L'OBJET ASSOCIATIF, MOYENS MIS EN ŒUVRE, PERIMETRE DE L'ACTIVITE

L'objet de l'association est de permettre aux personnes en difficulté de se loger provisoirement avec l'aide des travailleurs sociaux externes, enrayer le processus de marginalisation et mettre en place des logements pour les plus démunis.

L'association gère des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des centres d'accueil et des résidences sociales (pensions de famille)

L'association intervient principalement dans le département de Seine Saint Denis (93)

Les principaux financeurs de l'association sont : **La DRIHL 93, la CAF et l'ARS**

NOTES D'ORDRE GENERAL

Note n° 1 - Règles et méthodes comptables

Notes relatives aux postes du bilan

NOTES SUR L'ACTIF

Note n° 2	Tableau des immobilisations
Note n° 3	Tableau des amortissements
Note n° 4	Etat des créances
Note n° 5	Charges imputables à un autre exercice

NOTES SUR LE PASSIF

Note n° 4	Etat des dettes
Note n° 6	Tableau des variations de fonds propres
Note n° 7	Tableau des provisions pour risques et charges
Note n° 8	Tableau de suivi des fonds dédiés ou reportés
Note n° 9	Charges à payer
Note n° 10	Produits imputables à un autre exercice
Note n° 11	Affectation du résultat 2024 par Etablissement
Note n° 12	Résultats 2025 par établissement
Note n° 13	Engagements financiers

NOTE RELATIVES AUX INFORMATIONS DU COMPTE DE RESULTAT

Note n° 14 : Information sur les contributions volontaires en nature reçus au cours de l'exercice.

NOTE N° 1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

A – PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence et aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec le Règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général. Le Règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, dont l'entrée en vigueur a été fixée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, est appliqué en remplacement du Règlement ANC 2018-06.

Règlement spécificités relatives aux ESSMS en 2025

En 2025, les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) doivent se conformer à de nouvelles réglementations et spécificités.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général résultant du règlement n° 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la modernisation des états financiers.

Ils sont également établis conformément aux dispositions spécifiques applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, et tiennent compte :

- De la nomenclature budgétaire et comptable M22bis applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;
- Des instructions budgétaires et comptables prévues par les textes réglementaires applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires.

Les comptes annuels ont été établis selon les principes comptables de prudence, de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices.

B – CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES ET DE PRESENTATION

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

Des règlements ANC 2018-06 et 2019-04 relatifs respectivement aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Du règlement ANC n° 2020-08 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif qui vient amender et préciser le 2018-06.

Du règlement ANC n°2022-02 qui vient apporter des précisions au règlement 2018-06 (concours publics).

Du règlement ANC n°2022-06 qui vient modifier le règlement ANC 2014-03, notamment dans la notion de résultat exceptionnel ainsi que dans le traitement des transferts de charge.

Du règlement ANC n°2023-03 qui vient appliquer le règlement ANC 2022-06 aux entités sans but lucratif

La première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 constitue un changement de méthode comptable. Les impacts de ce changement de méthode, s'ils sont significatifs, seront détaillés dans un tableau dédié de l'annexe

C – PRINCIPES ET METHODES UTILISES

A – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire

B – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires

Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation.

Logiciels.....	1 à 3 ans
Installation technique matériel et outillage.....	5 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique.....	3 – 5 ans
Agencement.....	5 à 15 ans

Tableau des immobilisations : Voir Note N° 2

Tableau des amortissements : Voir Note N° 3

D – CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Au 31/12/2025, une créance résident a fait l'objet de dépréciation à hauteur de 23 614.46 €.

E – CHARGES IMPUTABLES A UN AUTRE EXERCICE

Note N° 5 :

Charges imputables à un autre exercice :31 082.00 €

- Divers info.....9 826.91 €
- Assurance décennal.....21 255.09 €
-

F – TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES.

Voir Note N° 6

G – TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Voir Note N° 7

H – TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES OU REPORTES

Voir Note N° 8

I – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les investissements financés par subventions d'investissements sont amortis. Une quote-part de subvention est virée au compte de résultat au prorata des amortissements pratiqués.

J – CHARGES A PAYER

Note N° 9

Charges à payer..... 162 217.38 €

- Charges Energies117 037 €
- Location et maintenance informatique.....11 300 €
- Honoraires Commissaires aux comptes 2025.....28 960 €
- Diverses charges à payer.....4 920 €
-

K – PRODUITS IMPUTABLES A UN AUTRE EXERCICE

Note N° 10

Il s'agit de subventions attachées à un autre exercice

Produits constatés d'avance :..... 6 691.25 €

TOTEM.....6 691.25 €

L – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Note n° 16 :

Au cours de l'exercice ABRI a bénéficié des contributions en nature suivantes :

- Secours en natures alimentaires et vestimentaires.....694 572.08 €
- Dons alimentaires129 183.08 €
- Dons de produits d'hygiène..... 508 351.00 €
- Dons de mobilier, décoration..... 57 038.00 €

M – PROVISION POUR INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

L'évaluation des engagements pour départ à la retraite se fonde sur un calcul actuariel selon la méthode rétrospective prorata-temporis prenant en compte différentes hypothèses et critères (départ à 67 ans, probabilité statistique de mortalité TG 05, taux de rotation, taux de progression des salaires, taux de charges sociales patronales, utilisation d'un coefficient d'actualisation de 3.7 %). Le montant des engagements s'élève au 31/12/2025 à 698 127 €. Aucune provision n'a été constituée.

N – DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER

La dette provisionnée pour congés à payer et les charges fiscales y afférentes sont comprises dans les dettes sociales et fiscales.

La variation est comptabilisée dans les comptes de charges

O – DETTES PROVISIONNEES POUR PRIME DE PRECARITE

La dette pour prime de précarité et les charges afférentes ont été admises dans les dettes sociales et fiscales.

La variation est comptabilisée dans les comptes de charges

P – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1/ Evénements significatifs

En 2025 :

Vie associative et gouvernance

L'année 2025 constitue une étape structurante dans l'histoire de l'association, marquée par la concrétisation du rapprochement entre l'Hôtel Social et La Main Tendue. Cette fusion vient formaliser un mouvement engagé de longue date, visant à consolider les capacités d'action, mutualiser les ressources et structurer un modèle associatif plus robuste face aux enjeux croissants de l'hébergement et de l'accompagnement des publics en grande précarité.

Ce rapprochement s'inscrit dans une année symboliquement forte pour les deux entités fondatrices. L'Hôtel Social a célébré ses 40 années d'existence, tandis que La Main Tendue a marqué ses 80 ans d'engagement. Ces anniversaires rappellent la profondeur de l'ancrage associatif, la continuité des missions portées au fil des décennies et l'ampleur du travail de construction institutionnelle accompli.

L'exercice 2025 est également marqué par une évolution majeure de la gouvernance. Gérard Barbier et Augustin Mallison ont quitté leurs fonctions après de nombreuses années consacrées au développement et à la structuration des organisations qu'ils ont contribué à bâtir. Leur action s'inscrit durablement dans l'histoire de l'association, tant par la consolidation des dispositifs que par le développement du patrimoine immobilier et des capacités d'accueil.

Dans ce contexte de transition, Yvan Grimaldi a pris ses fonctions en mai 2025. Son arrivée s'inscrit dans une phase de recomposition et de projection, marquée par la nécessité de piloter une organisation élargie, d'accompagner les effets de la fusion et de conduire les adaptations nécessaires dans un environnement économique et social particulièrement contraint.

Pôle Hébergement Familles et réinsertion

L'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte de déficit structurel dont l'un des déterminants majeurs demeure le poids du modèle immobilier. Une part significative des sites exploités repose sur des bâtiments coûteux, parfois vétustes, techniquement contraints ou inadaptés aux besoins actuels de l'accompagnement. Cette réalité génère des charges d'exploitation élevées et rigides, sur lesquelles les marges d'ajustement demeurent limitées à court terme.

Dans ce contexte, l'année 2025 a été marquée par des décisions assumées de pilotage du parc immobilier, avec un objectif clair : réduire progressivement l'exposition du pôle aux structures les plus déséquilibrées économiquement. Ce travail s'est traduit par une analyse fine des coûts réels d'exploitation par site, l'identification des implantations structurellement fragilisées par leur bâti, ainsi que par des décisions de réorganisation et de redéploiement des capacités d'accueil. Cette démarche a notamment concerné la situation immobilière du CHU Cochin, ainsi que l'optimisation de l'occupation des logements mobilisés dans le cadre du CHU Le Passage.

Plus largement, plusieurs structures du pôle restent confrontées à des contraintes patrimoniales lourdes : dégradation progressive des bâtiments, occupation foncière temporaire, besoins récurrents de maintenance, ou encore inadéquation entre configuration des locaux et exigences de l'accompagnement social. Ces éléments constituent aujourd'hui

un facteur central de rigidité financière et expliquent une part significative des tensions budgétaires observées sur l'exercice.

Parallèlement à ces enjeux structurels, le pôle a été fortement mobilisé dans le cadre de la mise à l'abri d'urgence hivernale. Deux gymnases ont été ouverts et exploités successivement à la demande des pouvoirs publics : le premier entre la fin de l'année 2024 et janvier 2025, le second de fin janvier à début mars 2025. Ces dispositifs, mis en œuvre dans des délais contraints, ont nécessité une mobilisation opérationnelle immédiate des équipes, l'organisation de moyens logistiques spécifiques et l'engagement de ressources humaines supplémentaires, dans un cadre d'intervention par nature temporaire mais intensif.

Au total, l'année 2025 marque une inflexion nette du pilotage du pôle, désormais plus directement articulé autour de la soutenabilité immobilière des dispositifs. Les arbitrages engagés traduisent une volonté de réduire l'exposition aux charges patrimoniales structurellement déséquilibrées tout en maintenant la continuité de la réponse aux besoins d'hébergement d'urgence du territoire. (Cette double exigence soutenabilité financière et responsabilité sociale constitue désormais le cadre de référence de la trajectoire de retour à l'équilibre.

2/ Activité 2025 – Description du dispositif mis en œuvre

- ***Hébergement d'insertion :***
 - Continuité du travail avec AGS et l'OPH d'Aubervilliers sur l'ouverture d'une nouvelle structure au 108 rue Jacques Salvator à Aubervilliers regroupant les activités du CHRS la Main Tendue, du CHRS Marie Durant et de Relais des femmes.
 - Participation du CHRS la Main tendue à la Nuit de la Solidarité à Aubervilliers en janvier 2025
 - Visite en juillet 2025 de M. Charles, préfet de la Seine-Saint-Denis et de M. Guionneau, directeur de la DRIHL 93 des locaux du CHRS de la Main tendue et du Dortoir à Aubervilliers.
 - Participation des collègues du CHRS et des résidentes à la 5ème édition des Jeux de la Solidarité organisés par le CCAS de Saint Denis en septembre 2025
 - Participation du CHRS la Main Tendue à Cycle and Collect; évènement organisé par le CLJ d'Aubervilliers en octobre 2025
 - Les salariés du CHRS et les résidentes ont couru pour la cause soutenue par Octobre rose; ils ont également marché pour le défit « Mets tes baskets »
- ***Hébergement d'urgence 581 places :***

ü CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence) Auberge : 55 places pour des personnes isolées orientées par le SIAO dont 22 en regroupé et 23 places diffuses sur plusieurs communes de Seine Saint Denis

ü CHU Voisins : 10 places pour des personnes isolées ou couples orientées par le SIAO sur proposition du centre d'accueil de jour « Boutique Solidarité" ;

ü CHU Chaumière : 60 places pour des personnes isolées orientées par le SIAO : 20 places en hébergement collectif à Rosny sous-bois et 40 places diffuses sur plusieurs communes de Seine Saint Denis ;

ü CHU Etincelle : 159 places :

m 15 places diffuses pour des personnes isolées à Neuilly-Plaisance ;

m 144 places dans un hôtel reconverti à Neuilly-Plaisance :

r 34 places pour des familles orientées par le SIAO ;

r 110 places pour des personnes isolées orientées par le SIAO ;

- ***Logements adaptés : résidence sociale de 32 logements et pension de famille 29 logements***

- ***Situation de la veille sociale : association Hôtel Social 93***

La veille sociale est composée :

- Du Samu social 93 qui effectue environ 4 maraudes quotidiennes ; (3 maraudes de nuits et une maraude de jour) gérées par la Régulation des Equipes Mobiles -115
- Du centre d'accueil de jour dénommé « Boutique Solidarité » qui enregistre environ 100 passages journaliers.
- De la « Halte de Nuit » implantée à Saint-Denis : dispositif d'accueil de nuit sans hébergement permettant à des personnes à la rue, orientées par le 115, les Equipes Mobiles d'Aide ou les centres d'accueil de jour, de venir se reposer pour 3 nuits consécutives (ouverture en février 2023) 24 femmes seules et 12 hommes seuls
- Du dispositif de « Bains-douches » implanté également à Saint-Denis

- ***Dispositifs de soins sous contrôle de l'ARS***

- SSIAD: ouverture en mars de 20 places autorisées par l'ARS dans le cadre d'un AAP pour les villes de Sevrans et de Livry Gargan

Dans le cadre de la réforme des SAD mixte, dépôt d'une demande d'autorisation de SAD mixte le 23 décembre à l'ARS. Nous avons été aidé par le cabinet Futur Antérieur pour la rédaction et AGS pour finaliser le budget.

- EMSP: autorisation par l'ARS du financement par le FIR d'1,5 ETP supplémentaires de psychologue « mesure 9 AHI »
- ESSIP: en novembre 2025, dépôt de la réponse d'un AAP de l'ARS pour 21 places supplémentaires.
- LHSS/LAM: continuité de recherche de foncier pour déplacer les 27 places de LHSS et ouvrir les 27 places de LAM. Piste avec un hôtel à La Courneuve en collaboration avec AGS, Batigère et Quadral.

Pôle FVVC/Périnalité:

- Le Relais des femmes: accords par la DRIHL d'une subvention de 260 000 euros afin d'améliorer significativement l'activité de l'accueil de jour destiné aux femmes victimes de violences conjugales. Embauche prévue de 4 salariées supplémentaires.

Travail de collaboration avec la ville de Noisy-le-Sec à leur demande pour l'ouverture de places d'hébergement d'urgence pour des femmes victimes de violences conjugales. Projet de rédaction d'une convention cadre pour un premier logement mis à la disposition d'ABRI par la municipalité de Noisy-le-Sec, visite du logement. Signature de la convention prévue en début d'année 2026.

- Participation de la Main tendue en février 2025 à la journée "Grande précarité et Périnatalité" organisée par le réseau NEF en appui avec Inter logement 93 et l'ARS.
- Continuité du travail avec Toit Temporaire Urbain, le service Solog du Conseil Départemental du 93 et AGS sur l'ouverture du centre d'hébergement départemental à Stains en mars 2026.
- Mise en place d'un groupe de travail transversal aux différents pôles sur les violences sur enfants et la parentalité.
- Le relais a accompagné les résidentes au concert organisé par la Fondation des Femmes en novembre 2025

3/ Résultat d'activité 2025

L'activité de 2025 fait apparaître un résultat de gestion de 111 K€, ce résultat excédentaire est amélioré par des reprises de déficit de gestion des années antérieures pour un montant total de 1 474 K€. Le résultat comptable de 2025 est excédentaire de 1 585 K€.

Avec :

(en K€)	Total CHU	Total ARS	Total CHRS	Autres dispositifs	TOTAL
Gestion 2025	-440	292	397	-138	111
Reprises antérieures	1 561	-87			1 474
Résultat comptable 2024	1 121	397	205	-138	1 585

Pour les CHU, la mécanique de reprise de déficit contribue grandement au résultat comptable excédentaire constaté.

Malgré tout, le résultat de gestion annuelle reste en excédent net.

Les dialogues de gestion courant 2026 sont comme chaque année décisive pour asseoir les efforts fait par l'association en matière d'économie et également pour conforter le rebasage fait par la DRIHL notamment.

Q – EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2025

L'effectif moyen au 31/12/2025 s'élève à 279.

R – HONORAIRES (article R 123-198 du code du commerce)

Les honoraires du Commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice s'établissent à 28 960.00 € TTC.

S – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 versées aux deux plus hauts cadres dirigeants salariés de l'association, s'élève 139 467.62 Euros

T – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Postérieurement à la date de clôture de l'exercice, **Yvan Grimaldi**, Directeur Général de **Association ABRI**, a informé de sa décision de quitter ses fonctions à compter du mois de juin 2026.

La direction générale sera reprise par **Vivien GASQ**, qui assurera la continuité des fonctions de direction à compter de cette date.

Cet événement, intervenu postérieurement à la clôture, n'a pas d'incidence sur les comptes de l'exercice clos.

.